

Propriétaire de son logement c'est possible



avec le Prêt Social Location-Accession (PSLA)

L'obtention d'un prêt social location-accession (PSLA) permet aux ménages respectant le barème de plafonds de ressources, d'acquérir progressivement un logement neuf à des conditions avantageuses.

Cette formule d'accession à la propriété se fait en 2 temps

1

La phase locative

L'accédant occupe son logement et verse un loyer équivalent à sa future mensualité de prêt. Le loyer est divisé en deux parties

- 1) Une indemnité d'occupation
- 2) Une épargne qui viendra en déduction du prix de vente

2

La phase accession

Au bout d'un an, vous pouvez devenir propriétaire de votre logement. Le prix de vente est diminué de 1% au bout d'un an de location. L'épargne cumulée en phase locative vient en déduction du montant à emprunter.

Les avantages de la Location-Accession

- Un Taux de TVA réduit
- 15 ans d'exonération de taxe foncière
- Un prix de vente encadré pour un logement de qualité
- Vous bénéficiez de la sécurisation HLM (Assurance revente, garantie de rachat, garantie de relogement)
- Vous pouvez prétendre à l'APL accession (sous réserve de respect des conditions fixées par la réglementation)
- Pas de paiement avant la levée de l'option achat (hors frais de notaire)
- Déduction de 1% du prix de vente, au bout d'un an d'occupation.
- Un accompagnement par notre conseillère commerciale à toutes les étapes du projet

**Entrez dans un logement neuf
comme locataire
et devenez en le propriétaire.**

Conditions d'éligibilité

- Tout ménage ayant des revenus inférieurs aux plafonds fixés par l'autorité administrative (voir tableau joint)
- Obtention d'un financement à hauteur du prix du logement